

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 15 DECEMBRE 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par M. SIMONNET
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme BARRAUD DUCHERON

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 19 H 00.

Madame Marie-José DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 26 septembre 2011,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- de verser la somme de 500 € à Monsieur Jacques WALLART, qui a reçu le Grand Prix de la Ville de Royan lors du "Salon Feuilles d'Aquarelle", conformément au choix du jury qui s'est réuni les lundi 21 novembre 2011,

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6257 Fonction 0241 du budget de l'exercice 2011.

- d'attribuer à la voie A du « Quartier Citronnelle », la dénomination suivante :

➤ rue des Citronniers

- d'attribuer à la voie B du « Quartier Citronnelle », la dénomination suivante :

➤ impasse du Cédrat

- d'attribuer les subventions suivantes :

. ADCS OCCE 17 LOUIS BOUCHET (Association Départementale des Coopératives Scolaires – Office Central de la Coopération à l'Ecole)	3 780,00 €
. ASSOCIATION SPORTIVE & CULTURELLE ECOLE ELEMENTAIRE JEAN PAPEAU	6 720,00 €
. FOYER SOCIO EDUCATIF DU LYCEE CORDOUAN	2 500,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

- de céder, en l'état, à Monsieur Mickael MASSACRE, agissant pour le compte de la CEMI PROMOTION, les terrains à bâtir, d'une superficie de 948 m², sous réserve de bornage, cadastrés section AV n° 193, n° 194, n° 195 et n° 196, sises rue JOLIOT-CURIE et Rue Marcellin BERTHELOT, à ROYAN, au prix de 175 000 € ;

- de répondre favorablement à la proposition d'acquisition de ces parcelles de terrain par Monsieur Mickael MASSACRE, en précisant que les frais de bornage seront pris en charge également par l'acquéreur ;

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir ;

- de désigner Maître Thierry GILBERT, Notaire à Royan, 1 rue de Cordouan pour rédiger l'acte de vente.

- de donner un avis favorable au projet arrêté du plan local d'urbanisme de la commune de Médis, en demandant néanmoins que le règlement de la zone relative à l'aéroport permette l'implantation d'équipements (bâtiments administratifs, bureaux, commerces de surface limitées en relation avec l'aéroport), et en particulier un hôtel.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à saisir Madame la Préfète de la Charente-Maritime en vue de procéder à la constitution d'un groupe de travail qui sera chargé de l'élaboration du projet de réglementation spéciale de publicité,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à saisir Madame la Préfète de la Charente-Maritime en vue d'effectuer les démarches nécessaires à la prise en compte de cette décision, des mesures de publicité et la consultation des organisations professionnelles représentatives des entreprises de publicité extérieure, des fabricants d'enseignes et des artisans peintres en lettres.

- de prononcer la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre, en date du 7 mai 2007, pour la reconversion du Palais des Congrès en pôle événementiel « spectacles et rencontres »,

- d'attribuer une indemnité de 4 % de la partie du marché non-exécutée, soit 27 369,85 € HT, au Groupement GODLEWSKA,

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer et à notifier la décision de résiliation du marché au Groupement GODLEWSKA.

- de solliciter le Conseil Régional de Poitou-Charentes, le Conseil Général de la Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.) au travers du contrat de territoire, ainsi que le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.), pour l'obtention des aides au taux le plus élevé concernant les travaux de reconstruction et de mise en conformité des locaux de travail des agents du Service "Espaces Verts-Environnement".

- de modifier les crédits de l'exercice 2011 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
1321.41410	- Subvention « Réserve Parlementaire » Skate-Park		+ 30 000,00 €
1322.41410	- Subvention Région Skate-Park		+ 20 000,00 €
1323.41410	- Subvention Département Skate Park		+ 15 000,00 €
1323.816	- Subvention Département Aéroport		+ 124 968,00 €
1321.411	- Subvention F.N.A.D.T. (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) – Gymnase Cordouan		+ 300 000,00 €
020.01	- Dépenses imprévues	+ 489 968,00 €	
	TOTAL	+ 489 968,00 €	+ 489 968,00 €

PREND ACTE

- des débats d'orientation budgétaire 2012 présentés par Monsieur Didier SIMONNET, Adjoint aux Finances :

BUDGET PRINCIPAL : INSCRIPTIONS NOUVELLES 2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – DEPENSES

➤ Evolution 2012/2011

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2012 devraient se situer aux alentours de 33.650.000 €, contre 34.722.000 € au budget primitif 2011, soit une diminution globale de 3,09 %.

En neutralisant la provision de 1 373 784 € inscrite au budget primitif 2011, concernant l'affaire VEDIAUD, le budget primitif 2012 progresse de 0,90 %.

➤ Remboursement de la dette

L'annuité de la dette 2012, capital et intérêts confondus, s'élèverait à 7.461.000 €, contre 7.119.000 € réalisé en 2011.

Cette annuité 2012 tient compte des éléments suivants :

- un taux de 5,95 %, cristallisé en 2012, pour le « prêt toxique »
- une parité Euro/Franc Suisse estimée à 1,21

Ces deux éléments représentent une somme supplémentaire de 574 000 € par rapport aux conditions initiales de ces prêts (253 000 € pour le « prêt toxique » et 321 000 € pour les prêts libellés en francs suisses),

Certains prêts, ayant un amortissement progressif du capital, impactent également l'annuité de la dette.

➤ Frais de personnel

Les frais de personnel, évalués à 17.575.000 €, progressent de 566.000 € par rapport au budget primitif 2011. Cette augmentation de 3,33 % tient compte :

- des mesures relatives au déroulement des carrières.
- de l'incorporation éventuelle d'une partie des agents des Jardins du Monde (d'autres agents de cette structure peuvent intégrer des régies de la Ville).

➤ Autres dépenses

Les dépenses obligatoires seront actualisées sur la base de l'évolution constatée des prix. Les autres dépenses seront maintenues à leur niveau 2011, voire en baisse pour certaines. En ce qui concerne les subventions aux associations, les enveloppes financières correspondantes seraient maintenues à leur montant 2011 (hors subventions exceptionnelles).

Pour tenir compte de la conjoncture actuelle, seules les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) et au Centre Socioculturel de ROYAN progresseraient.

II – RECETTES

➤ Dotation globale de fonctionnement

La recette prévisionnelle afférente à la Dotation Globale de Fonctionnement 2012 s'élève à 6.080.000 €, soit une diminution de 1,54 % par rapport à 2011.

➤ Recettes à caractère fiscal

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- taxe additionnelle aux droits de mutation	1.550.000 €.
- taxe sur l'électricité	610.000 €.
- taxe locale sur la publicité extérieure	350.000 €.

➤ Casino

Le total des recettes provenant du casino est estimé à 2.548.000 €.

Ce total se décompose comme suit :

- prélèvement communal	1.533.000 €.
- reversement par l'Etat d'une partie du prélèvement progressif	548.000 €.
- prélèvement à employer	38.000 €.
- participation à l'effort artistique et culturel	260.000 €.
- loyer	169.000 €.

Le prélèvement casino est estimé en baisse de l'ordre de 34 000 € par rapport à l'estimation à ce jour du prélèvement 2011.

➤ Dotations de compensation

Les dotations de compensation devraient s'élever à 2.233.730 € et se décomposent comme suit :

- dotation de compensation de la Taxe Professionnelle versée par l'Agglomération Royan Atlantique :	1.673.730 €.
- compensation par l'Etat des exonérations sur la fiscalité directe locale :	560.000 €.

➤ Autres recettes

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- revenus des immeubles	2.103.000 €.
- produits des services	1.570.000 €.

- remboursement par le CAREL du personnel mis à disposition	750.000 €.
- droits de place sur le domaine public	1.124.000 €.

➤ **Impôts directs locaux**

Pour 2012, l'actualisation des bases (valeurs locatives cadastrales) par l'Etat devrait être fixée à 1,8 %. Pour la troisième année consécutive, les taux communaux de taxe d'habitation et de taxe foncière, seront maintenus à leur valeur 2009.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement devraient se situer à 38 380 000 € soit une diminution de 0,51 % par rapport aux recettes réelles du budget primitif 2011.

En neutralisant l'indemnité de 440 000 € inscrite au budget primitif 2011, concernant le sinistre de la cuisine centrale, le budget primitif 2012 progresse de 0,64 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I – RECETTES

➤ **Principales recettes**

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- FCTVA	800.000 €.
- T.L.E.	385.000 €.
- Amendes de police	131.000 €.
- Subventions	456.000 €.
- Amortissements	775.000 €.

BUDGET EAU POTABLE : INSCRIPTIONS NOUVELLES 2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2012 devraient se situer aux alentours de 498 000 €.

➤ **Les principales dépenses sont :**

- Le syndicat de CHENAC : 56 500 €
- Les intérêts de la dette : 63 000 €
- Les frais d'études et honoraires : 46 000 €
- Remboursements des frais de gestion, du suivi des dossiers et de la surveillance des travaux : 165 000 €
- Location usine de traitement pour Chauvignac : 160 000 €

II – RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2012 devraient se situer aux alentours de 742 000 €.

Celles-ci sont composées principalement, de la part communale sur l'eau pour 725 000 €, de la redevance d'occupation du domaine public pour 6 600 € et de la redevance station radioélectrique pour 10 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I – DEPENSES

Il est notamment prévu :

- 8 372 000 € pour la construction d'une usine de traitement de la turbidité, des pesticides et des parasites à CHAUVIGNAC.
- 801 000 € consacrés au renouvellement des branchements en plombs.
- 538 000 € pour le forage d'Arces sur Gironde
- 215 000 € pour les études de l'usine de traitement
- 119 000 € pour le renouvellement des canalisations

II – RECETTES

➤ Principales recettes

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- Subvention de l'agence de l'Eau Adour Garonne	2 450 000 €
- Subvention du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime	2 850 000 €
- Emprunt	2 651 000 €
- Remboursement de la TVA	1 625 000 €
- Autofinancement	480 000 €
- Amortissements	120 000 €

soit un total d'environ 10 176 000 €.

BUDGET EAU POTABLE : EXCEDENTS ET RESTES A REALISER

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement devrait se situer à 310.000 €

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent d'investissement devrait se situer à 77.000 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé devrait se situer à 340.000 €.

Les restes à réaliser en dépenses sont de 687.000 € et de 270.000 € en recettes.

BUDGET CAMPING MUNICIPAL : INSCRIPTIONS NOUVELLES 2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2012 devraient se situer aux alentours de 128 000 €.

Les principales dépenses sont :

- Les salaires et charges : 79 000 €
- Les fluides (eau et électricité) : 13 700 €
- Entretien des bâtiments : 6 500 €

II – RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2012 devraient se situer aux alentours de 108 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent du compte administratif 2011 et les amortissements de 2012 permettront des travaux d'aménagement d'un montant d'environ 15 000 €

soit un total d'environ 2.547.000 €.

Il est également prévu la réalisation d'un emprunt de 3 800 000 €.

Conformément à la politique initiée en 2009, reconduite en 2010 et 2011, 2012 serait confortée par un désendettement de 780.000 €.

II – DEPENSES

Il est notamment prévu :

Une enveloppe d'investissement de l'ordre de 9.300.000 € pourrait être dégagée dont :

- 4 020 000 € pour les travaux de bâtiments (dont Timy, salle du Palais et l'Eglise Notre Dame),
- 2 670 000 € pour les travaux V.R.D (dont le plan trottoirs et le boulevard Garnier),

- 500.000 € pour les acquisitions foncières, dont 300 000 € d'acquisition pour les Rullas (opération de logement social)
- 810.000 € pour le renouvellement des véhicules, du matériel et du mobilier,
- 1 300 000 € pour l'aménagement du quai des sabliers,

BUDGET PRINCIPAL : EXCEDENTS ET RESTES A REALISER

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement devrait se situer à 2.000.000 €

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le déficit d'investissement devrait se situer à 900.000 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé devrait se situer à 4.480.000 €.

Les restes à réaliser en dépenses sont de 5.980.000 € et de 2.400.000 € en recettes.

- d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2012.

		DEPENSES	RECETTES
	BUDGET PRINCIPAL		
2315 822	- Travaux Boulevard Garnier	+ 570 000 €	
2315 822	- Travaux « Plan trottoirs »	+ 300 000 €	
2313 213	- Travaux dans les écoles	+ 200 000 €	
2313 41460	- Aménagement du quai des Sabliers	+ 600 000 €	
1641 01	- Produit de l'emprunt		+ 1 670 000 €
	BUDGET EAU POTABLE		
2031	- Maîtrise d'œuvre Chauvignac	+ 200 000 €	
1641	- Produit de l'emprunt		+ 200 000 €

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2012 de l'office Municipal du Tourisme de Royan s'élevant à :

BUDGET PRINCIPAL	
FONCTIONNEMENT	
- Dépenses	1 304 000,00 €
- Recettes	1 304 000,00 €
INVESTISSEMENT	
- Dépenses	11 000,00 €
- Recettes	11 000,00 €
BUDGET ANNEXE	
FONCTIONNEMENT	
- Dépenses	676 000,00 €
- Recettes	676 000,00 €
INVESTISSEMENT	
- Dépenses	22 000,00 €
- Recettes	22 000,00 €
TOTAL GENERAL	2 013 000,00 €

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer les avenants aux conventions d'occupation du domaine public, à intervenir avec les commerçants des Galeries BOTTON suivants :

- Stands 1, 2 et 12 : Messieurs BORIE et MIRONNEAU
SARL ROYAN BY CYCLES
Activité : Location de cycles, scooters, motos
- Stand 3 : Madame Sophie LUCAS (BLUE REVES)
Activité : Jouets, souvenirs, cartes postales, articles de plage
- Stands 4 et 5 : Monsieur LACOURTE Jean-Michel (LE BIDARRAY)
Activité : Crêpes, glaces, snack
- Stand 6 : Madame Marie-Hélène BEAULIEU (ALI BABA)
Activité : Vente d'articles de plage
- Stand 7 : Monsieur ROUILLER Patrice (LE PANINI – SARL POLARYS)
Activité : Confiserie, pâtisseries, glaces
- Stands 8 et 9 : Monsieur ROUILLER Patrice (LE PANINI – SARL POLARYS)
Activité : Snack-bar
- Stand 10 : Monsieur BOUTIN Steve (LE KIPLAY)
Activité : Bonneterie de luxe, articles de Paris, bazar
- Stand 11 : Madame COSTA GUERREIRO Marie-Hélène (L'AVVENTURA)
Activité : Articles de Paris, souvenirs, cartes postales

- Stand 13 : Madame LEROUX-BERNARD Paulette (L'AMPHORE)
Activité : Jouets, Souvenirs, Cartes postales
- Stand 14 : Monsieur ADAM Hervé (SUKIE BOUTIQ')
Activité : Jouets, cadeaux, vêtements, articles de plage
- Stand 16 : Monsieur FAHRER Benoit (LE TRANSAT)
Activité : Snack-Bar

- de mettre un terme à l'exploitation des Jardins du Monde par la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière "Les Jardins du Monde", avec effet du 31 décembre 2011

- de supprimer le service public des Jardins du Monde,

- de dissoudre, en conséquence, la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière "Les Jardins du Monde". La date d'effet interviendra à l'issue des opérations de liquidation.

- Monsieur Jean-Claude PATRUX sera désigné comme liquidateur de la Régie par arrêté de Monsieur le Maire.

- d'approuver les modificatifs du règlement intérieur des régies à personnalité morale et à autonomie financière "Port de Royan", "Golf de Royan" et "Centre Equestre de Royan", comme suit :

A compter du 20 décembre 2011, l'article 17 du règlement intérieur des régies à personnalité morale et à autonomie financière "Port de Royan", "Golf de Royan" et "Centre Equestre de Royan" est ainsi rédigé :

ARTICLE 17 : Les marchés de travaux, transports et fournitures sont soumis aux règles applicables aux marchés de la commune.

Le Conseil d'administration peut donner délégation au directeur pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.

- de désigner comme représentants de la Ville de Royan au sein du Conseil d'Administration de l'association Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (GICC) - Royan Shopping :

- Monsieur Daniel COASSIN
- Monsieur Gérard FILOCHE
- Monsieur Jacques LAPOUGE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 1.524 € (mille cinq cent vingt-quatre euros) à l'Association Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.) - Royan Shopping,

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.) - Royan Shopping et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.) - Royan Shopping,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- o d'attribuer une subvention de 45.000 € (quarante-cinq mille euros) à l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan, pour l'année 2012.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année 2012.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- de compléter le tableau des effectifs de la ville annexé au budget primitif de l'exercice 2011 comme suit :

GRADES	CATÉGORIE	POSTES À OUVRIR
<u>Secteur Technique</u>		
Adjoint Technique 2° classe	C	4
Adjoint Technique Principal 2° classe	C	3
Technicien Principal 2° classe	B	2
<u>Police Municipale</u>		
Brigadier Chef Principal	C	2
<u>Secteur Culturel</u>		
Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} classe	B	1

- d'attribuer une subvention à la Fondation Albert FERRASSE –Fédération Française de Rugby, d'un montant de 300,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 Fonction 01 du budget de l'exercice 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35



Pour le Député-Maire,
Par délégation,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD